

Le coût réel de l'asile en France

La mission parlementaire du 10 avril 2014 estimait déjà ce coût à [plus de 650 millions](#) d'euros. Le coût complet est **en réalité plus proche du milliard d'euros**.

D'abord la mission avait elle-même estimé qu'il était vraisemblable que ce coût serait finalement supérieur à son évaluation compte tenu de la [sous-budgétisation systématique\[1\]](#) par la loi de finance en matière d'hébergement d'urgence et d'allocation temporaire d'attente (plus de 50 millions d'euros de dépassement chaque année).

Mais surtout, s'il tenait compte notamment de l'allocation temporaire d'attente versée aux demandeurs d'asile (350€/mois) et des frais occasionnés par leur hébergement (25€/personne/jour), le coût calculé par la mission parlementaire présentait un certain nombre d'oublis : il laissait de côté les frais de santé des demandeurs d'asile, les frais de scolarisation des enfants, les frais engagés par les collectivités territoriales pour les soutenir, les frais de justice offerts gratuitement par l'Etat.

L'exercice d'un chiffrage plus complet restait à accomplir.

L'affaire « Léonarda » en a donné l'occasion à Jean-Paul Gourevitch, spécialiste[2] de l'immigration, comme le relate un article paru dans le magazine Valeurs Actuelles le 12 décembre 2014.

Un chiffrage complet intégrant l'ensemble de ces coûts a ainsi été établi à environ [15.000 €](#) par demandeur d'asile.

Dès lors sur cette base, on obtient un coût annuel pour la France de 985.137.500 euros en 2013 soit près d'un milliards d'euros, pour un peu moins de 67.000[3] demandeurs d'asile.

On peut estimer que **l'asile en France a représenté un coût total d'un milliard d'euros en 2013.**

[1] "On peut dès lors estimer le budget total de la politique de l'asile en 2014 à un montant de 666 millions d'euros (576 millions + 90 millions), en intégrant l'hébergement d'urgence généraliste mais sans anticiper une exécution supérieure à la prévision, hypothèse pourtant hautement vraisemblable », précisait le [rapport](#)

[2] Auteur de "Les migrations pour les nuls", éd First, septembre 2014.

[3] [66.251](#) en 2013